

PUJOL BERCHÉ, M. (2008). « Politiques linguistiques à l'égard des populations migrantes en Espagne », *Savoirs et Formations*, 68, 2008, 25-28.

Politiques linguistiques à l'égard des populations migrantes en Espagne
 Mercè Pujol Berché
 Université Paris Ouest Nanterre La Défense, mercepujolberche@gmail.fr

L'Espagne, pays plurilingue, connaît depuis quelques décennies, l'arrivée d'importants flux migratoires. Comme d'autres pays industrialisés avant elle, ce pays a reçu des ressortissants de leurs anciennes colonies, mais également un nombre important de personnes du Maghreb, de la Chine et de l'Union Européenne. Les derniers chiffres disponibles (2007) indiquent que 21,5% de la population espagnole est soit migrante –personnes recensées nées dans d'autres pays (un peu plus de 5.000.000)- soit étrangère –personnes recensées avec une nationalité différente de l'espagnole (un peu moins de 4.500.000)-. Ceci situe l'Espagne dans le dixième pays d'immigration avec un nombre d'immigrés actuellement plus grand que l'Allemagne, la France ou la Grande Bretagne (voir tableau 1). Selon l'OCDE, l'Espagne fut en 2005 le troisième pays à augmenter sa population étrangère. La progression du nombre de personnes migrantes pendant les quinze dernières années est très importante dans des pays comme les États-Unis d'Amérique -9% de la population totale-, l'Allemagne -avec 9,5% de sa population- et l'Espagne qui a le taux le plus élevé -plus du 11% de sa population totale-.

Tableau 1:
 Evolution du nombre d'immigrés dans quelques pays récepteurs d'immigration

Pays de réception	N° immigrants	N° immigrants	% pop.	Rang Nbre migrants
	1990	2005		
EEUU	23.251.030	38.354.710	9%	1er
Allemagne	5.936.182	10.143.630	9,5%	3ème
France	5.906.752	6.471.029	5,2%	5ème
Royaume Uni	3.753.370	5.408.118	5,7%	9ème
Espagne	765.585	4.790.074	11,1%	10ème

Source : Colectivo Ioé (2008)

Il convient de rappeler deux aspects clés concernant les flux migratoires, phénomènes toujours très complexes, : d'une part, que les populations migrantes contribuent aussi bien à l'économie des pays d'origine qu'à celle des pays d'installation et, d'autre part, qu'il existe des caractéristiques communes indépendamment du moment où ces flux se produisent. En ce qui concerne le premier aspect, selon l'OCDE (cf. Colectivo Ioé, 2008), les résidents étrangers ont apporté à l'Espagne en 2005, 6,6% du budget public (23.400.000 €), leurs dépenses publiques représentent -20% par rapport à celles de la population nationale, leur apport représente 30% d'augmentation du PIB et l'envoi d'argent (6.807.000 € en 2006) est 0,7% du PIB. Quant aux caractéristiques communes¹ - polytemporalité, polyspacialité et polyphonie-, il convient de citer : la migration en chaîne, la provenance à la fois, comme nous l'avons mentionné plus haut, des anciennes colonies (avec la même ambivalence et hybridité des sociétés postcoloniales), mais aussi du Sud, la présence importante de femmes (selon les pays d'origine) et le plurilinguisme car les migrants sont très souvent polyglottes². Malgré ces caractéristiques qui traversent le temps, les pays européens mettent à nouveau sur scène à partir des années 90 l'immigration comme réponse aux mouvements ethnonationalistes (cf. Bade, 2003). Comme Wierviorka, (1996) l'a

¹ Voir les travaux de Sánchez Albornoz (1988) à propos des caractéristiques sociologiques et démographiques de l'immigration, même avant celle de la fin du XXème siècle qui nous occupe ici.

² Nous y reviendrons.

déjà souligné il y a une dizaine d'années, l'immigration ne peut pas être dissociée des situations de précarité, de chômage ou de crises³, or on devrait pouvoir construire une conception attirante du migrant (cf. Vidal Benito, 1997). Fermer les frontières, établir des quotas comme condition *sine qua non* d'intégration renvoie à l'image romantique de la création des mythes (la nation, le territoire, la race et la religion) avec tous les stéréotypes qui en découlent.

La particularité de l'Espagne par rapport à d'autres pays européens récepteurs d'immigration, c'est qu'elle s'est produite de manière très rapide surtout à partir de 1997, qui est considéré comme un point d'inflexion important. En effet, l'Espagne est passé d'être un pays d'émigration à être un pays d'immigration en seulement quelques années. Plusieurs paramètres expliquent ce renversement de situation : depuis la mort de Franco en 1975 et surtout depuis son entrée dans l'ancienne Communauté Économique Européenne en 1986, l'Espagne est à la fois un pays du retour (de ses émigrés et ses réfugiés politiques), un pays où il fait bon vivre (retraités), un pays pour investir (entreprises) et un pays pour travailler (ressortissants européens et communauté internationale en général). Se poser la question de l'intégration des populations migrantes implique en amont, « un modèle d'état et par conséquent de nation, de connaître quelle est l'identité espagnole et le rôle des identités plurielles présentes actuellement dans l'Etat espagnol »⁴ (Colectivo Ioé, 1999 : 66). Il existe, d'après ce mêmes chercheurs (Colectivo Ioé, 2008) quatre formes différentes de débat public à propos de l'immigration : le refus xénophobe, autour d'un discours de perte de l'identité nationale ; l'insertion subalterne fondée sur la « préférence nationale » autour d'un discours d'obtention de bénéfices pour les intérêts nationaux ; l'intégration formelle basée sur le défense de l'État libéral-démocratique autour de l'idée de l'Espagne plurielle ; et la citoyenneté constitutive autour de la contribution de l'immigration à la distribution de richesses entre le Nord et le Sud et autour du discours « faire les choses pour vivre la démocratie ». Le modèle de société peut être donc résumé par « ensemble ou séparés »⁵.

Le modèle d'état choisit par l'Espagne confère des compétences aux communautés autonomes en matière d'éducation, de santé ou d'affaires sociales par exemple ; les questions migratoires sont quant à elles l'affaire du gouvernement central, par le biais soit du Ministère de l'Intérieur (entrées, sorties, permis de résidence, régulation), soit du récemment créé Ministère du Travail et de l'Immigration avec un Secrétariat d'État de l'Immigration et de l'Émigration (travail, citoyenneté, intégration). Ce dernier Ministère a mis en place un « Plan stratégique de citoyenneté et d'intégration » (2007-2010), dont le programme « Intégra local » permet de rassembler ce qui est fait en matière d'immigration par les trois administrations publiques impliquées : l'état, les communautés autonomes et les collectivités locales. Ce programme se décline en deux volets : d'une part l'éducation avec des axes autour de la garantie de l'égalité des chances, l'adaptation du système à la diversité, la transformation de l'école en un lieu de communication et l'accès à des cycles non obligatoires, et, d'autre part, l'accueil avec des axes autour des outils pour favoriser l'autonomie et l'établissement d'un réseau des dispositifs d'accueil intégral. Il vient d'octroyer des fonds aux communautés autonomes⁶ selon les indices en rapport avec l'immigration et leurs besoins d'encadrement (écoliers, formation des adultes), il lance également des

³ Rappelons que la crise pétrolière de 1973 a produit la fermeture des frontières européennes.

⁴ Notre traduction.

⁵ Ajoutons une information concernant la religion, car cette question est également très importante dans les mouvements migratoires. La Constitution espagnole de 1978 fut le cadre juridique dans lequel ont eu lieu les accords entre l'État et le Vatican, dans sa réplique de 1992 des accords ont eu lieu entre l'État et les religions islamique, évangélique et juive.

⁶ La répartition géographique de l'immigration ne se fait évidemment pas de manière homogène dans tout le territoire, ainsi les communautés autonomes de Madrid, Catalogne, Andalousie, Valence et Murcie sont celles où le nombre est le plus important.

appels d'offre visant à financer des projets d'intégration ; ces appels peuvent être répondus par les administrations, les associations de migrants, les ONGs, et d'autres associations à but non lucratif expertes dans le domaine de l'immigration. Ce Ministère adhère aussi à la Journée Internationale du Migrant, proclamée par les Nations Unies en 1990, qui a lieu le 18 décembre. Parmi les déclarations, nous mentionnerons les suivantes qui nous paraissent les plus saillantes car elles font référence au modèle de société dont nous parlions plus haut : « Les migrants et leurs familles contribuent à l'avancement économique et à la construction d'une société avec une plus grande diversité et richesse culturelle », « l'intégration requiert un large consensus social et politique et une responsabilité partagée ». Il a récemment lancé une campagne dont le slogan est « Con la integración de los inmigrantes. Todos ganamos » (« Avec l'intégration des immigrés, tous y gagnons »).

On ne trouve aucune mention à la langue, il n'y a donc rien sur une quelconque politique linguistique (au moins explicite) à l'égard des populations migrantes adultes. L'explication est à trouver, nous semble-t-il, dans la situation linguistique du pays. En effet, l'article 3 de la Constitution de 1978 inscrit la diversité linguistique et la co-officialité de trois langues –basque, catalan et galicien- dans les communautés respectivement du Pays Basque et de Navarre pour le basque, de la Catalogne, des Iles Baléares et de la Communauté Valencienne pour le catalan et de la Galice pour le galicien. Le castillan appelé aussi l'espagnol est la langue officielle de tout le territoire, le basque, le catalan appelé également le valencien et le galicien sont co-officielles dans leurs communautés autonomes respectives. Ce sont les statuts d'autonomie de chacune de ces communautés autonomes qui posent le cadre juridique concernant les langues co-officielles et la mise en place de leurs politiques linguistiques qui ne sont pas les mêmes partout et qui peuvent changer dans le temps en fonction notamment des actions de normalisation linguistique visant le système scolaire et la population adulte.

L'Espagne est attentive aux indications de la Charte sociale européenne révisée (3-5-1996) du Conseil de l'Europe (2008a) concernant les droits des travailleurs migrants et de leurs familles dans les termes suivants rédigés dans l'article 19 : a) *favoriser et faciliter l'enseignement de la langue nationale de l'Etat d'accueil ou, s'il y en a plusieurs, de l'une d'entre elles aux travailleurs migrants et aux membres de leurs familles; b) favoriser et faciliter, dans la mesure du possible, l'enseignement de la langue maternelle du travailleur migrant à ses enfants.* L'Espagne fait partie de ces pays européens qui n'ont pas de réglementation linguistique à l'égard des migrants (cf. Conseil de l'Europe, 2008b). Les quelques lignes d'actuation qui semblent se dégager sont à la fois celles menées par différents ministères du gouvernement central, les communautés autonomes, les associations et les ONGs. S'il n'existe pas de politiques linguistiques étatiques ou autonomes, il existe, en revanche, des professionnels de l'enseignement des langues secondes (espagnol et d'autres langues co-officielles) aux migrants qui ont rédigé en 2006 Les « Propuestas de Alicante »⁷, document présentant les caractéristiques fondamentales qui devraient présenter les actuaciones à l'égard de ces populations. Parmi ces propositions, nous mentionnerons : l'évaluation tout d'abord de ce qui existe et de ce qui est fait par les différentes instances afin de recueillir des protocoles d'action et de mettre en place de manière systématique des réseaux de collaboration avec tous ceux qui travaillent sur l'immigration. Il faut se féliciter de l'excellent travail mené par M. Hernández y F. Villalba, parmi lesquels signalons le site web (www.segundaslenguaseinmigración.es) recueillant beaucoup d'informations, des publications et des références bibliographiques sur le sujet.

⁷ Propuestas de Alicante. II Encuentro de Especialistas en la Enseñanza de Segundas Lenguas a Inmigrantes. Universidad de Alicante, 20-22 de octubre de 2006.

Pour pouvoir établir des politiques linguistiques, il faudrait avant tout que la question de la diversité linguistique en Espagne soit acceptée par tous et, comme nous le disions quelques lignes plus haut, qu'un débat sur le modèle d'état, de nation et de société soit également engagé. Il faudrait également savoir si la langue est considérée comme un outil d'intégration auquel cas, il serait nécessaire de définir préalablement ce que signifie « intégration » dans au moins trois aspects : le linguistique, le social et le culturel (indissociables lorsqu'on parle de langue). Or, à notre connaissance, ce débat n'a pas été fait ni en Espagne ni dans d'autres pays européens. Certes, l'utilisation des langues est une forme de socialisation intégrative et comme le souligne Béacco « l'apprentissage des langues fonde l'intégration sur la participation effective à la vie sociale : il n'est pas un préalable à celle-ci mais sa conséquence » (2008 : 13). Autrement dit, on apprend une langue en communiquant et on communique parce qu'on participe à la vie sociale, la clé étant bien celle de la participation de tous à la vie sociale (modèle de société). La langue est un outil de communication et la socialisation (primaire et secondaire) se fait à travers celle-ci. Il faudrait éviter que les langues des pays récepteurs soient instrumentalisées en devenant une condition du droit au séjour qui n'est, en définitive, qu'une manière de contrôle des flux migratoires. Jusqu'à très récemment, la littérature scientifique signalait comme étant des facteurs propices à l'intégration les suivants : a) les politiques de compensation des inégalités, b) les politiques d'incitation vers des personnes et groupes fragilisés ou en situation précaire, c) la lutte contre tout type de discrimination, d) les actions qui favorisent la participation dans la société et e) la naturalisation, c'est-à-dire des paramètres qui visent l'inclusion. Un autre facteur qui favorise l'intégration est, d'après l'écologie des langues, l'exogamie (cf. Mackey, 1994), autrement dit, les couples mixtes et les mariages en dehors du groupe d'origine.

L'origine des migrants et des étrangers en général vivant en Espagne est très diversifiée comme le mettent en évidence ces quelques chiffres : Maroc (12,8%), Roumanie (11,7%), Équateur (9,45), Royaume Uni (7%), Colombie (5,7%), Bolivie (4,4%), Allemagne (3,6%), Argentine (3,1%), Italie (3%), Bulgarie (2,7%) et Chine (2,3%)⁸. À côté de ceux originaires de l'Amérique hispanique qui ont des variétés diatopiques de l'espagnol et qui, en plus, selon le pays, peuvent parler des langues amérindiennes, comme c'est le cas de nombreux Equatoriens, nous trouvons les Marocains qui ont des répertoires linguistiques aussi très riches (berbère, arabe parlé, arabe classique, français, espagnol⁹). Comme n'importe quelle autre personne, les migrants adultes ont déjà été socialisés dans leurs langues d'origine et possèdent, de ce fait, des répertoires linguistiques, des cultures et des identités multiples. Nous avons tous des connaissances hétérogènes des langues avec lesquelles nous sommes en contact. Paradoxalement le Cadre européen commun de référence pour les langues (2001) parle de l'Europe plurilingue à géométrie variable, mais semble écarter les personnes qui sont les plus plurilingues, à savoir les migrants car, comme Lüdi le souligne (2008) les langues ne sont pas toutes considérées comme égales ou équivalentes et justement celles des migrants et celles régionales risquent d'être des perdantes. L'inégalité des langues est une idéologie linguistique qui provient de préjugés ethnocentriques pour établir la supériorité de sa propre langue. Autrement dit, « nos sociétés n'acceptent pas facilement l'altérité qui confondent souvent avec l'altercation » (Lüdi, 1984 : 280), en fait ce qui est en jeu ce sont les aspects symboliques (cf. Arditty & Vasseur, 2003) et bien sûr le pouvoir. Nous ne faisons que ce que Bourdieu (1979) avait déjà mis en évidence, que les élites donnent les définitions de ce qui est légitime et de ce qu'il ne l'est pas et chemin faisant, elles catégorisent et classifient les groupes, les langues et les cultures. Il faut situer les langues des migrants dans le marché linguistique, leur donner une valeur, des fonctions

⁸ Notre élaboration à partir de Colectivo Ioé (2008).

⁹ Le protectorat espagnol au Maroc se termine en 1956.

symboliques, leur donner, en définitive, une place dans la société. Prenons un exemple, les Chinois et les Maghrébins sont très nombreux en Espagne, le chinois mandarin est après l'anglais la langue la plus utilisée dans la toile, or il n'est pas possible d'étudier ni le mandarin, ni l'arabe dans l'enseignement obligatoire en Espagne. On perd ainsi un potentiel économique et également humain. Il y aurait encore une autre raison culturelle à celle économique : quelqu'un qui a été reçu dans un pays et a appris sa langue, revient toujours au pays et il est considéré l'un des leurs.

L'enseignement aux adultes se fait par le biais des Écoles Officielles des langues (établissements publics), dans les écoles d'adultes (formation professionnelle et linguistique), ou dans des associations (Cáritas, Croix Rouge, Valencia acoge, etc.) (formation linguistique). La plupart du temps les cours dispensés sont gratuits et donnés par des professeurs bénévoles sans une formation spécifique aux langues secondes. Les niveaux suivis par les apprenants vont de l'alphabétisation au B1, on observe de grandes différences entre les apprenants en fonction de la complexité de situations d'apprentissage formelle ou informelle de leurs langues d'origine. Certains centres essaient de développer des approches plurielles basées sur les situations de communication dans lesquelles participent les migrants et l'apprentissage par tâches ou l'approche actionnelle avec des cours à but professionnel (plombier, service au foyer, service sanitaire, etc.). Les professionnels de langues secondes essaient de développer des cours spécifiques en tenant compte des besoins des étudiants : niveau A (180 heures), niveau B (300 heures), d'alphabétisation pour ceux qui n'ont pas été alphabétisés dans leur langue maternelle ou sur mesure selon les profils de compétence. Concernant les langues co-officielles, nous mentionnerons ce qui est mis en place par le Consortium de Politique Linguistique de la Catalogne (Cuatrecasas, 2008) : les cours sont gratuits et non obligatoires et un certificat de niveau est délivré après le cours si le taux de présence est de 80%. Aussi bien le Gouvernement central que cette communauté autonome étudient la possibilité de mettre en place à la fois des cours d'accueil des migrants et des politiques d'aide au retour. Cela a été le cas très récemment pour les ressortissants roumains qui étaient très nombreux (environ un demi million) dans la communauté autonome de Madrid. Quant à la Catalogne, le Consortium envisage de mettre en place le dispositif suivant : a) cours de catalan (environ 90 heures), b) cours sur la société (environ 20 heures) et c) cours sur le travail et les droits (environ 10 heures).

Enfin quelques données concernant la population scolaire. Pour l'année 2008-09, 10,49% des élèves¹⁰ (cf. MEPSYD, 2008) sont étrangers étant les communautés autonomes de La Rioja (15,1%), Baléares (14,4%), Madrid (12,9%), Catalogne (12,4%), Murcie (12,2%) et Valence (12%)¹¹ celles qui présentent le nombre le plus élevé. Dans les écoles de la communauté autonome de Madrid, on dénombre plus de 200 langues (cf. Broeder & Mijares, 2003), dans celles de la communauté autonome de la Catalogne on y trouve un nombre semblable (cf. Gela, 2000). L'institution scolaire met sur la table cette diversité, mais paradoxalement elle est utilisée pour légitimer l'exclusion sociale (cf. Martin Rojo et ali., 2003, 2004) et la fracture entre la diversité linguistique extérieure à l'école et les pratiques enseignées dans les salles de classe (Nussbaum, 2004). Sans oublier, comme le soulignent les sociologues, qu'à la ségrégation naturelle –quartiers ouvriers à forte immigration interne, puis installation des migrants extra-européens- s'ajoute la ségrégation artificielle –désertion des autochtones des quartiers dits « populaires ou ouvriers »- (cf. Aja, 1999) ; se pose donc à nouveau la question du type de société : « vivre ensemble ou séparés ». Tel que nous l'avons mentionné plus haut,

¹⁰ D'après le Ministère de l'Éducation, le nombre d'écoliers est de 7.419.989, dont 778.997 ont une nationalité étrangère.

¹¹ Notre élaboration à partir des données du « Ministerio de Educación, Política Social y Deporte » (2008).

l'éducation est conférée aux communautés autonomes, de ce fait, ce sont elles qui mettent en place les programmes et les actions qui considèrent pertinentes. Il existe néanmoins au sein du Ministère de l'Éducation, de la Politique Sociale et du Sport un département de coopération avec elles, ainsi que des lois et programmes spécifiques, comme par exemple, des « Orientations pour l'enseignement aux immigrés » (cf. Villalba, Hernández et alii, 2001), un « Programme d'attention aux immigrés » (depuis 2002) ou encore un « Programme centré sur l'équité en éducation » (depuis 2006) autour de trois axes : les élèves intégrant tardivement le système scolaire, l'attention à la diversité¹² et la mise en place des programmes spécifiques pour « les élèves qui présentent des graves manques linguistiques afin de faciliter l'intégration dans la classe qui leur correspond ». Quant aux actions menées par les communautés autonomes, nous nous attarderons sur quelques-unes. Madrid a trois modèles différents : a) le soutien en groupes ordinaires (langue, littérature et mathématiques), b) les groupes de soutien (15 heures hebdomadaires pour les apprentissages fondamentaux) et c) les classes de liaison (méconnaissance de la langue et graves manques). L'Andalousie a mis en place des « ATAL (Classes temporaires d'adaptation linguistique¹³) » (depuis 1997) (cf. Fernández-Gaytan Angulo, 2006), des « Lois de solidarité » (depuis 1999), un « Plan intégral pour l'attention éducative de l'élève migrant » (depuis 2001) et un « Plan andalou de l'Éducation aux migrants » (depuis 2003). On trouve donc un grand éventail d'actions et de mesures d'intégration et d'enseignement de(s) langue(s) du pays d'installation (cf. Pujol Berche, 2008) qui vont des « cours de compensation¹⁴ », au « pluralisme culturel¹⁵ », en passant par les « classes compensatoires » (depuis 1990), un « programme de compensation des inégalités » (depuis 2000 à Madrid), des « classes de liaison¹⁶ » (depuis 2003), des « lois de solidarité » (Madrid, Andalousie et Murcie), un « pacte National pour l'Éducation¹⁷ », « l'accueil linguistique » (Catalogne), des « professeurs de soutien dans les classes ordinaires » (Castilla La Mancha), un « programme spécifique dans l'enseignement secondaire des cours d'espagnol langue seconde » (Murcie) et enfin un « curriculum officiel dans le contexte scolaire (Canaries). Devant ce panorama divers il conviendrait, en suivant les propositions d'Alicante (op.cit.), de remplacer les programmes compensatoires par des modèles d'intervention privilégiant les perspectives interculturelles et globales, l'immersion structurée, l'affectation dans des classes ordinaires afin de mettre en place un enseignement de la (des) langue(s) seconde(s) de qualité tout en respectant les langues maternelles des élèves.

Bibliographie

- AJA, E. « La regulació de l'educació dels immigrants », in Aja, E. et alii. *La immigració estrangera a Espanya. Els reptes educatius*. Barcelona, Fundació "la Caixa", 1999, 69-97.
- ARDITY, J. & VASSEUR, M.T. « Que font les gens de leurs langues? », Mondada, L. & Pekarek Doehler, S. (Eds). *Plurilinguisme. Mehrsprachigkeit. Plurilingualism. Enjeux identitaires, socio-culturels et éducatifs, Festschrift pour Georges Lüdi*. Tübingen et Bâle, A. Francke Verlag, 2003, 111-122.
- BADE, K. J. « L'Europe, continent d'immigration : migration et intégration à la fin du XX^e siècle », in Morgenbroth, K. et alii. (Éds.). *Les migrations du travail en Europe*. Berne, Peter Lang, 2003, 7-34.

¹² Diversité dans le sens très large: enfants avec des besoins éducatifs spécifiques (immigrés, handicapés, etc.)

¹³ Les "Aulas Temporales de Adaptación Lingüística" concernent actuellement 275 enseignants, des enfants entre 8 et 16 ans sont répartis en groupes de 12 pour une durée maximale d'un an.

¹⁴ Les scolaires sont vus comme ayant des déficits qu'il faut combler.

¹⁵ Les scolaires sont vus comme porteurs de cultures, des langues et des valeurs différentes et enrichissantes.

¹⁶ « Aulas de enlace ».

¹⁷ Voir Vila, Siqués & Roig (2006).

- BÉACCO, J.-C. « Les langues dans les politiques d'intégration des adultes migrants », in *Séminaire International sur l'Intégration linguistique des migrants adultes*, Strasbourg, 26-27 juin 2008.
- BOURDIEU, P. *La distinction*. Paris, Éditions de Minuit, 1979.
- BROEDER, P. & MIJATES, L. *Plurilingüismo en Madrid*. Madrid, Comunidad de Madrid, Ministerio de Educación y Deporte, 2003.
- COLECTIVO IOÉ « La immigració estrangera a Espanya », in Aja, E. et alii. *La immigració estrangera a Espanya. Els reptes educatius*. Barcelone, Fundació "la Caixa", 1999, 13-67.
- COLECTIVO IOÉ *Inmigrantes, nuevos ciudadanos. ¿Hacia una España plural e intercultural?* Madrid, Fundación de las Cajas de Ahorros (FUNCAS), 2008.
- CONSEIL DE L'EUROPE, *Cadre européen commun de référence pour les langues. Apprendre, enseigner, évaluer*. Paris, Didier, 2001 (www.coe.int/lang/fr)
- CONSEIL DE L'EUROPE « Enquête sur l'intégration linguistique des migrants adultes dans les États membres du Conseil de l'Europe », www.coe.int/lang, 2008a.
- CONSEIL DE L'EUROPE. Document d'orientation élaboré pour le séminaire sur « L'intégration linguistique des migrants adultes », Strasbourg, 26-28 juin 2008 : *Les langues dans les politiques d'intégration des migrants adultes*, www.coe.int/lang, 2008b.
- CUATRECASAS, M. « Linguistic integration of Adult Migrants », in Table Ronde « Proficiency requirements language training and assessment », in *Séminaire International sur l'Intégration linguistique des migrants adultes*, Strasbourg, 26-27 juin 2008.
- FERNÁNDEZ-GAYTAN ANGULO, L. et alii. « ATAL: educar en la diversidad », *Práctica docente*, 3, (revista electrónica), CEP de Granada, 2006.
- GELA. *La diversitat lingüística. Quaderns ESO*. Barcelone, Octaedro, 2000.
- LÜDI, G. « Réponse à Clive Perdue : L'acquisition d'une langue seconde par des migrants : naissance du bilinguisme », in *Acquisition d'une langue étrangère III*, Encrages, Paris VIII et CLA de l'Université de Neuchâtel, 1984, 275-282.
- LÜDI, G. « Objectif : des compétences plurilingues mobilisables comme ressource pour gérer des situations de communication plurielles », in Moore, D: & Castellotti (Éds). *La compétence plurilingue : regards francophones*. Berne, Peter Lang, 2008, 207-219.
- MACKAY, W. « La ecología de las sociedades plurilingües », in Bastardas, A. & Boix, E. (Eds). *¿Un estado, una lengua? La organización política de la diversidad lingüística*. Barcelone, Octaedro, 1994, 25-54.
- MARTÍN ROJO, L. et al. (Eds). *¿Asimilar o integrar? Dilema ante el multilingüismo en las aulas*. Madrid, CIDE/MEC, 2003
- MARTÍN ROJO, M.L. « Dilemas ideológicos », *Estudios de Sociolingüística*, 5(2), 2004, 191-205.
- NUSSBAUM, L. « Dilemas y desafíos de la educación lingüística », *Estudios de Sociolingüística*, 5(2), 2004, 207-217
- PUJOL BERCHE, M. « El papel de la escuela ante la inmigración y la diversidad lingüística », in Blas Arroyo, J.L. et alii. (eds.) *Discurso y sociedad II. Nuevas contribuciones al estudio de la lengua en contexto social*. Castelló de la Plana, Universitat Jaume I, 2008, 717-729.
- SÁNCHEZ ALBORNOZ, N. (Comp.). *Españoles hacia América. La emigración en masa, 1880-1930*. Madrid, Alianza editorial, 1988.
- VIDAL BENITO, T. « Ciutat i immigració: Dos fets inseparables. El cas barceloní (segles XIX i XX) », in Delgado, M. *Ciutat i immigració: Debat de Barcelona II*. Barcelone, Centre de Cultura Contemporània de Barcelona, 1997, 17-38.
- VILA, I. et alii. *Llengua, escola i immigració: un debat obert*. Barcelone, Graó, 2006.
- VILLALBA, F., HERNÁNDEZ, M. et alii. *Orientaciones para la enseñanza del español a inmigrantes y refugiados*. Madrid, MEPSD, 2001.
- WIERSIORKA, M. (Dir). *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*. Paris, La découverte, 1996.